

FAISONS LE POINT : LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN DE CRISE COVID-19

Les nouveautés pour avril 2020

FONDS DE SOLIDARITÉ DE L'ÉTAT

Perte de CA > 50% par rapport à avril 2019 OU au CA mensuel moyen 2019
Soutien complémentaire de 2000 à 5000 € sous conditions

TRAVAILLEURS NON SALARIÉS INDEMNITÉ POUR PERTE DE GAIN

Versement fin avril par l'ACOSS

- Jusqu'à 1250€ net d'impôts et de charges sociales
- Pour les indépendants de l'artisanat et du commerce en activité au 15/03/20 et en activité avant le 01/01/19
- Cumulable aux aides de 1500€ et de 2000€

PRÊT REBOND FULL DIGITAL

Créé par la BPI et l'Ordre des experts comptables

- Pour les TPE et PME tous secteurs (hors SCI, entreprise d'intermédiation, ...)
- Pour un montant entre 10K et 50K €
- Cumulable avec le PGE
- Remboursable sur 7 ans après 2 ans de différé
- Taux à 0% - Sans frais de dossier, ni garanti ni sureté

PRÊT ACCORDÉ GRÂCE AU
DOSSIER DE VOTRE EXPERT
COMPTABLE TIERS DE
CONFIANCE

REPORT DES ÉCHÉANCES FISCALES

Toutes les échéances de dépôt de liasses fiscales et des déclarations assimilées sont décalées au 30 juin 2020 - sauf CA12 fixée au 5 mai.

PAIEMENT DES LOYERS & FACTURES EAU ET ÉLECTRICITÉ

Certaines entreprises n'ayant plus d'activité se voit confronter à l'obligation de payer leurs charges. Des mesures ont été prises concernant les loyers, les factures d'eau, d'électricité et de gaz.